3º circonscription de Limoges - Bellac

Continuons ensemble pour une majorité de progrès

Hadame, Hausieur,

ÉLECTIONS 2017 LÉGISLATIVES

Les trop nombreuses candidatures à gauche, les circonstances particulières dans lesquelles se sont déroulées les primaires puis la campagne, à droite, ont fait que, au second tour de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron s'est retrouvé le candidat de - presque - tous les républicains face à la candidate de l'extrême-droite.

Loin du score de Jacques Chirac en 2002, le résultat est néanmoins sans appel : la légitimité du nouveau Président de la République est absolue.

Il a nommé comme Premier Ministre, Edouard Philippe, qui se revendique de la droite, mais dont il pense qu'il peut rassembler les Français venus d'horizons politiques divers. Cela reste à construire...

Pour moi, la composition du gouvernement n'est pas des mieux équilibrées car elle fait une large part aux femmes et aux hommes venus de la droite et du centre droit. C'est la raison pour laquelle je ne peux donner mon blanc-seing à cette première équipe gouvernementale.

Le véritable gouvernement sera celui composé après les élections législatives, en fonction des résultats de ces dernières. Il définira les orientations, prendra les décisions et mettra en œuvre la politique voulue par la majorité de nos concitoyens, comme il sied dans un régime démocratique.

J'espère, je crois, que le Président, issu de la gauche, disposera d'une majorité de progrès et que le prochain gouvernement pratiquera une politique conforme aux valeurs et aux principes que j'ai toujours défendus, avec vous.

En ce qui me concerne, je serai constructive mais vigilante, fidèle à mes engagements de toujours; je voterai, à l'Assemblée nationale, si vous me faites l'honneur de m'y reconduire, uniquement les textes, les mesures conformes à mon éthique politique.

Bien eordialement et Sidelement

Catherine Beausatie

Catherine votre députée BEALBAII



Pascal GODRIE Suppléant - Maire de Val d'Issoire

2017-2022 : Un contrat clair pour la France

Nos engagements pour une future majorité de progrès

Une gauche constructive

Education 1° budget de la France : nouveaux recrutements de personnels éducatifs, enseignement professionnel soutenu, objectif de 2% du PIB consacré à l'enseignement supérieur.

Travail - Emploi: instauration d'un fonds de Transition Travail pour créer de nouveaux emplois, développement du « Fabriqué en France », revalorisation de 50 % de la prime d'activité créée en 2016, accès à l'assurance chômage pour tous.

Sécurité de proximité - Justice : rétablissement d'une police de proximité, recrutement de 5000 policiers et gendarmes, de nouveaux magistrats et greffiers, priorité à la justice des mineurs et à l'aide aux victimes.

Lutte contre les déserts médicaux : suppression du «numerus clausus», soutien financier aux médecins qui s'installent dans les zones sous dotées, implantation de médecine salariale dans les territoires en pénurie.

Vieillissement : minimum vieillesse revalorisé et APA augmentée, maintien à domicile favorisé, augmentation des places accessibles et du nombre d'aides-soignants en EHPAD.

Handicap: recrutement d'assistants de vie scolaire, revalorisation de l'allocation adulte handicapé, meilleure prise en charge de l'autisme.

Services publics: déploiement du Schéma des services publics afin de garantir partout l'accès aux soins, à l'éducation, à la sécurité, au numérique, plus de justice sociale dans les impôts locaux et maintien des dotations pour les collectivités locales.

Transition écologique et énergétique: rénovation thermique, Très Haut Débit, réseau ferré, doublement du soutien engagé depuis 2012 en faveur de l'économie verte et des économies d'énergie, respect des engagements de la COP 21.

Projet européen : consolidation du pacte de sécurité européen contre le terrorisme, mobilisation pour un plan européen d'investissements de 1.000 milliards d'euros, révision de la directive sur les travailleurs détachés pour lutter contre le dumping social.

Une gauche vigilante

Dialogue social et droits des salariés : pas de recul des droits, respect des partenaires sociaux et donc pas de recours systématique aux ordonnances, renforcement de la démocratie sociale, défense du compte pénibilité et des droits de chacun à la retraite. réforme du RSI.

Justice fiscale: poursuite de la baisse de l'impôt sur le revenu pour les ménages modestes et les classes moyennes, refus de la suppression de l'impôt sur la fortune.

Moralisation de la vie publique mise en œuvre depuis 2012 : pas plus de trois mandats successifs pour les parlementaires et les responsables d'exécutifs locaux, interdiction pour un parlementaire de recruter un membre de sa famille.

Culture: garantie d'un socle de 1 % du budget de l'Etat.

Laïcité: respect intransigeant de la loi de 1905, élaboration dans la concertation d'une charte nationale de la laïcité.

International : les traités commerciaux devront respecter les normes sanitaires, sociales, environnementales de l'Europe (refus du TAFTA, réécriture du CETA).

Elles et ils nous soutiennent

Liste des premiers signataires : Alain AUZEMERY, Conseiller départemental • Jean-Paul BARRIERE, Maire déléqué de Bussière Boffy, 1er adjoint de Val d'Issoire • William BAYLE, Maire de Saint Symphorien sur Couze • Odile BERGER, Maire de Saint Hilaire la Treillle • Andréa BROUILLE, Maire de Bessines sur Gartempe, Vice-présidente du Conseil régional • Vincent CARRE, Maire de Jabreilles les Bordes • Yvette COINDEAU, Maire de Montrol Sénard • Louis BARRIER, Maire honoraire de Montrol Sénard • Maxime COLOMBEAU, Maire de Saint Ouen sur Gartempe • Alain COUTEAU, Maire de Folles • Claude COMPAIN, Maire de Peyrillac • Jean-Paul DENANOT, Député Européen • Stéphane DESTRUHAUT, Conseiller départemental • Ludovic DUBOIS, Maire de Saint Sornin Leulac • Jacques DUFOURD, Maire des Grands Chézeaux • Jean-Jacques DUPRAT, Maire de Chamboret • Eric ELCHINGER, conseiller municipal délégué d'Isle • Fabrice ESCURE, Vice-président du Conseil départemental • Jean-Jacques FAUCHER, Maire de Saint Jouvent • Jean-Michel FAURY, Maire de Dinsac • Martine FREDAIGUE-POUPON, Maire de Peyrat de Bellac, Conseillère départementale • Jean-Claude HENNO, Maire de Laurière • Jean-Marie HORRY, Maire de la Jonchère Saint Maurice • Ginette IMBERT, Maire de Mailhac sur Benaize • Gisèle JOUANNETAUD, Maire de Saint Léger la Montagne • Alain JOUANNY, Maire de Saint Sulpice les Feuilles • Vincent LALLEMENT, président du groupe d'opposition au conseil municipal de Magnac-Laval • Marie LAPLACE, adjointe au Maire d'Isle • Sébastien LARCHER, Président du groupe d'opposition au Conseil municipal de Couzeix • Jean-Michel LARDILLIER, Maire de Saint Pardoux, Président de la Communauté de Communes Porte d'Occitanie Brigitte LARDY, Vice-présidente du Conseil départemental • Michèle LAURENT, adjointe au Maire d'Isle Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental • Claude LEBRAUD, Maire de Cieux • Jean-Marc LEGAY, Maire de Razès • Julie LENFANT, Maire de Chaptelat • Marcel LETERRE, Maire honoraire de Saint Sornin Leulac • Bernard MAGNIN, Maire du Dorat • Franck MAITRE, Maire de Breuilaufa • Maxime NEGREMONT, conseiller municipal délégué d'Isle • Marie-Françoise PEROL-DUMONT, Sénatrice • Jean-François PERRIN, Maire de Blond • Daniel PERROT, Maire de Nantiat • Mady PETIT, Maire de Balledent • Vincent PEYRESBLANQUES, Maire de Roussac • Jacques PLEINEVERT, Maire de Compreignac • Philippe REILHAC, Président du groupe d'opposition au Conseil municipal de Limoges • Sandrine ROTZLER, Vice-présidente du Conseil départemental • Pierre ROUMILHAC, Maire de Blanzac • Alain ROUSSET, Président du Conseil régional Nouvelle Aquitaine • Christine SEGUY, Maire de Saint Barbant • Jean-Claude THOMAS, 1er adjoint au Maire du Buis • Cherifa TLEMSANI, Conseillère départementale • Marina TOUCANNE, conseillère municipale d'Isle • Béatrice TRICARD, Maire de Nieul • Gérard VANDENBROUCKE, Président de l'agglomération de Limoges-Métropole, 1er Vice-président du Conseil régional • Stéphane VEYRIRAS, Conseiller départemental • Michel VILLOUTREIX, conseiller municipal d'Isle • Jean-Claude VIRONDEAU, Maire de Vaulry • Gulsen YILDIRIM, Viceprésidente du Conseil départemental... et les élus municipaux socialistes et républicains (UDESR) des communes de la 3° circonscription.